



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CINQUANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

A53/DIV/8
1^{er} juin 2000

Décisions et liste des résolutions

I. DECISIONS

WHA53(1) Composition de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a nommé une Commission de Vérification des Pouvoirs comprenant les délégués des douze Etats Membres suivants : Barbade, Burundi, Chili, Gabon, Indonésie, Irlande, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin et Tunisie.

(Première séance plénière, 15 mai 2000)

WHA53(2) Composition de la Commission des Désignations

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a élu une Commission des Désignations comprenant les délégués des Etats Membres suivants : Angola, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Cameroun, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Fédération de Russie, France, Maroc, Maurice, Mexique, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Sri Lanka et Zambie, et M. M. Telefoni Retzlaff, Samoa (Vice-Président de la Cinquante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé, membre de droit).

(Première séance plénière, 15 mai 2000)

WHA53(3) Election du président et des vice-présidents de la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu :

Président : Dr L. Amathila (Namibie)

Vice-Présidents : Professeur F. Nazirov (Ouzbékistan), M. N. T. Shanmugam (Inde), Professeur R. Smallwood (Australie), Dr M. A. Al-Jarallah (Koweït), Dr M. Amédée-Gédéon (Haïti).

(Première séance plénière, 15 mai 2000)

WHA53(4) Election du bureau des commissions principales

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu présidents des commissions principales :

Commission A : Professeur S. M. Ali (Bangladesh)

Commission B : Dr K. Karam (Liban).

(Première séance plénière, 15 mai 2000)

Les commissions principales ont ultérieurement élu vice-présidents et rapporteurs :

Commission A : Vice-Présidents, Mme M. McCoy Sánchez (Nicaragua) et Dr R. Busuttil (Malte)

Rapporteur, Dr J. Rasamizanaka (Madagascar)

Commission B : Vice-Présidents, Mlle F.-Z. Chaïeb (Algérie) et M. L. Rokovada (Fidji)

Rapporteur, Dr Suwit Wibulpolprasert (Thaïlande).

(Premières séances des Commissions A et B, 16 et 17 mai 2000)

WHA53(5) Constitution du Bureau de l'Assemblée

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, après examen des recommandations de la Commission des Désignations, a élu les délégués des dix-sept pays suivants pour faire partie du Bureau de l'Assemblée : Afrique du Sud, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chine, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Lesotho, Oman, Palaos, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Uruguay.

(Première séance plénière, 15 mai 2000)

WHA53(6) Adoption de l'ordre du jour

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le Conseil exécutif à sa cent cinquième session, après avoir supprimé deux points.

(Deuxième séance plénière, 15 mai 2000)

WHA53(7) Vérification des pouvoirs

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a reconnu la validité des pouvoirs présentés par les délégations et le représentant suivants : Afghanistan,¹ Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda,¹ Arabie saoudite, Argentine, Arménie,¹ Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine,¹ Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti,¹ Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Cook, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (Etats fédérés de), Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru,¹ Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nioué,¹ Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Porto Rico,² Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

(Cinquième et septième séances plénières, 17 et 19 mai 2000)

WHA53(8) Election de Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les recommandations du Bureau de l'Assemblée,³ a élu les Etats suivants comme Membres habilités à désigner une personne devant faire partie du Conseil exécutif : Brésil, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Jordanie, Lituanie, République populaire démocratique de Corée, Suède et Venezuela.

(Septième séance plénière, 19 mai 2000)

¹ Pouvoirs acceptés à titre provisoire.

² Membre associé.

³ Document A53/34.

WHA53(9) Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies : nomination de représentants au Comité des Pensions du Personnel de l'OMS

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a nommé le Dr A. J. M. Sulaiman, délégué d'Oman, membre du Comité des Pensions du Personnel de l'OMS, et le Dr E. Krag, délégué du Danemark, membre suppléant du Comité, l'un et l'autre pour une période de trois ans.

(Septième séance plénière, 19 mai 2000)

WHA53(10) La nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, ayant réaffirmé l'importance accordée par les Etats Membres aux activités de l'OMS concernant la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et ayant accueilli favorablement le projet de résolution proposé par la délégation du Brésil,¹ ainsi que les amendements présentés par différentes délégations au cours d'un large débat, a décidé 1) de prier le Directeur général d'inscrire à l'ordre du jour de la cent septième session du Conseil exécutif un point sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant et d'inclure le projet de résolution et les amendements dans les documents de base mis à la disposition du Conseil, et 2) de prier le Conseil exécutif de créer au cours de sa session un groupe de rédaction sur la nutrition chez le nourrisson et le jeune enfant, ouvert à la participation de tous les Etats Membres et chargé de rédiger une résolution qui sera examinée par le Conseil exécutif sur la base du projet et des amendements susmentionnés en vue de leur adoption par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé. L'Assemblée de la Santé a encouragé un débat sur le projet et les amendements au niveau régional, notamment lors des prochaines sessions des comités régionaux, afin de réunir un maximum d'information et de faciliter l'examen de ce point important par la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en 2001.

(Huitième séance plénière, 20 mai 2000)

WHA53(11) Rapports du Conseil exécutif sur ses cent quatrième et cent cinquième sessions

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, ayant examiné les rapports du Conseil exécutif sur ses cent quatrième² et cent cinquième³ sessions, a approuvé les rapports, a félicité le Conseil du travail qu'il avait accompli et a exprimé sa satisfaction du dévouement avec lequel il s'était acquitté des tâches qui lui avaient été confiées. Elle a prié le Président de transmettre les remerciements de l'Assemblée de la Santé en particulier aux membres du Conseil dont le mandat venait à expiration immédiatement après la clôture de l'Assemblée.

(Huitième séance plénière, 20 mai 2000)

¹ Voir le procès-verbal de la Commission A, septième séance.

² Document EB104/1999/REC/1.

³ Documents EB105/2000/REC/1 et EB105/2000/REC/2.

WHA53(12) Choix du pays où se tiendra la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé

La Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, vu les dispositions de l'article 14 de la Constitution, a décidé que la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé se tiendrait en Suisse.

(Huitième séance plénière, 20 mai 2000)

II. LISTE DES RESOLUTIONS

- WHA53.1 Initiative Halte à la tuberculose
- WHA53.2 Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution
- WHA53.3 Rapport financier sur les comptes de l'OMS pour 1998-1999, rapport du Commissaire aux Comptes et observations y relatives formulées au nom du Conseil exécutif ; rapport du vérificateur intérieur des comptes
- WHA53.4 Fonds immobilier
- WHA53.5 Recettes occasionnelles
- WHA53.6 Amendements au Règlement financier
- WHA53.7 Traitements du personnel hors classes et du Directeur général
- WHA53.8 Règlement applicable aux tableaux et comités d'experts
- WHA53.9 Participation de l'OMS à la Convention de Vienne de 1986 sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales
- WHA53.10 Décennie internationale des populations autochtones
- WHA53.11 Situation sanitaire de la population arabe dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine, et assistance sanitaire à cette population
- WHA53.12 Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination
- WHA53.13 Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales : aligner la participation de la Palestine à l'Organisation mondiale de la Santé sur sa participation à l'Organisation des Nations Unies
- WHA53.14 VIH/SIDA : faire face à l'épidémie

- WHA53.15 Salubrité des aliments
- WHA53.16 Convention-cadre pour la lutte antitabac
- WHA53.17 Lutte contre les maladies non transmissibles

= = =